



Secrétariat Général
Délégation générale aux relations internationales

2023 DGRI 67 - Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut-Karabagh

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors du Conseil de Paris de Novembre 2021, notre assemblée s'est prononcée en faveur de la reconnaissance par la France de la République d'Artsakh (Haut-Karabagh). Celle-ci a été soumise à partir du 12 septembre 2022, à un blocus imposé par l'Azerbaïdjan qui a conduit à la mise en œuvre d'un processus génocidaire à l'encontre des 120000 habitants du territoire, privés d'accès à l'aide humanitaire, de la possibilité de se faire soigner en Arménie, d'approvisionnement en nourriture et de toutes les autres commodités essentielles. Dans un rapport publié le 8 juillet 2023 l'ancien procureur près la Cour Pénale Internationale, Luis Moreno Ocampo, avait établi, dans un rapport public, que l'Azerbaïdjan imposait des conditions d'existence devant entraîner (la) destruction physique » des Arméniens du Haut-Karabagh au sens de l'article II de la convention sur le génocide.

Compte-tenu de cette situation et des liens historiques qui unissent Paris au peuple arménien où qu'il se trouve, le Conseil de Paris a voté en juin 2023 un vœu relatif à l'envoi d'une aide humanitaire à destination de la population du Haut-Karabagh, puis lors de sa session de juillet 2023, il a voté une subvention de 20 000 euros au CCAF pour la mise en œuvre d'un convoi humanitaire qui tenterait de passer le corridor de Latchine.

Lors d'une mission qui s'est déroulée du 29 au 31 août 2023 la Maire de Paris, accompagnée par une délégation d'élus des villes et régions de France toutes sensibilités politiques démocratiques confondues, ainsi que par les représentants des groupes politiques au Conseil de Paris qui ont accepté d'y participer, a pu constater sur place que les autorités de l'Azerbaïdjan bloquaient le convoi de dix camions contenant l'aide de première nécessité que la Ville, avec le concours du CCAF et de l'UGAB, avait mobilisée. Le convoi n'a pas été autorisé à passer le corridor de Latchine et l'aide a été bloquée dans la ville frontalière de Goris.

L'Azerbaïdjan a lancé le 19 septembre 2023 une offensive militaire contre le Haut-Karabagh, dont les autorités ont annoncé le 20 septembre qu'elles déposaient les armes et acceptaient un cessez-le-feu ainsi que l'ouverture de négociations qui les contraignent à accepter la réintégration de leur pays dans l'Azerbaïdjan, sous la pression des forces russes de « maintien de la paix ». S'en est suivi l'exode de la quasi-totalité des habitants du pays qui étaient en état de fuir vers l'Arménie, où ils

vivent désormais en tant que réfugiés. L'aide acheminée par Paris et les partenaires du convoi humanitaire d'août dernier leur a été, depuis, distribuée.

Alors que les autorités du Haut-Karabagh ont décidé de dissoudre leur État au 1^{er} janvier 2024, un certain nombre de responsables civils du pays sont arbitrairement détenus par l'Azerbaïdjan, de même que de simples citoyens dont la Maire a demandé, au nom de Paris, la libération immédiate et sans conditions. En outre aucune garantie crédible n'est donnée par l'Azerbaïdjan que le patrimoine, la langue et l'identité arméniennes seront préservés sur le territoire du Haut-Karabagh, et qu'il n'est pas davantage certain que les arméniens qui le souhaitent puissent y rester et y conserver leurs biens. Des destructions du patrimoine culturel et religieux sont déjà avérés.

L'usage de la force par l'Azerbaïdjan à l'encontre des arméniens du Haut-Karabagh avait pour objectif une épuration ethnique et une spoliation de leurs terres. Cet objectif est malheureusement réalisé. Mais l'intégration par les armes du Haut-Karabagh dans l'Azerbaïdjan peut laisser présager d'autres attaques, cette fois directement dirigées contre le territoire internationalement reconnu de la République d'Arménie, et d'autres violations des droits historiques du peuple arménien au Haut-Karabagh.

Pour cette raison, et pour réaffirmer le soutien de Paris aux originaires du Haut-Karabagh qui vont continuer à se battre, en exil, pour leur droits et la sauvegarde de leur patrimoine et de leur histoire, pour saluer leur courage et leur détermination, je vous propose que la Citoyenneté d'Honneur de la ville leur soit attribuée à titre collectif.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DGRI 67- Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris attribuée au peuple du Haut- Karabagh

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115- 1, L. 1115- 1-1 et L.2512- 11,

Vu le projet de délibération en date des.....novembre 2023 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur au peuple du Haut- Karabagh

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au peuple du Haut- Karabagh